Documents d'orientation à l'appui du cadre de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)

CE/126/5
Madrid, 7 June 2026
Original: English

Comités nationaux
Rôle, fonctions et modalités de travail dans le cadre de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)

La présente note fournit des indications complémentaires sur le rôle, les fonctions et les modalités de travail des comités nationaux institués dans le contexte de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027). Elle doit être lue avec le cadre général et les documents d'orientation relatifs à l'Année internationale et a pour objectif d'aider les États membres à organiser la coordination et l'exécution au niveau national, en fonction de leurs contextes institutionnels et de leurs priorités.

I. Finalité des comités nationaux

Les Principes directeurs pour les années internationales (résolution 1980/67 du Conseil économique et social) prévoient qu'il y a normalement des comités nationaux ou d'autres mécanismes chargés des préparatifs, de la célébration et du suivi de l'année internationale au niveau national.

De plus, dans la résolution A/RES/78/260, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît le tourisme durable et résilient comme un moteur transversal du développement durable, appelle toutes les parties prenantes à le promouvoir et encourage à tirer parti de l'Année internationale pour faire avancer le développement durable. La résolution souligne les contributions du tourisme à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté, au travail décent, à la consommation et à la production durables, ainsi qu'à l'utilisation responsable des ressources. Elle souligne également le rôle du secteur dans la conservation de la biodiversité, la compréhension culturelle, l'inclusion sociale – y compris l'autonomisation des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales – et le développement rural, tout en soulignant la nécessité d'une action coordonnée à l'échelle de la chaîne de valeur pour garantir la durabilité et la résilience.

À cet effet, les comités nationaux sont envisagés comme des plateformes de coordination au niveau national destinées à soutenir les préparatifs, la célébration et le suivi de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027).

Les comités nationaux joueront un rôle central pour assurer une coordination efficace entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, aligner et harmoniser les activités menées dans le contexte de l'Année internationale et communiquer les priorités et les messages convenus au niveau international auprès des parties prenantes aux échelons national et local. Tout au long de l'année 2027, les comités nationaux formeront la clé de voûte de la participation des États membres à l'Année internationale.

Il convient de noter que ces comités nationaux n'ont pas vocation à être des instances de gouvernance mondiale ou de prise de décision, ni à se substituer aux institutions nationales ou mécanismes de coordination existants. En revanche, ils offrent aux États membres un dispositif souple et extensible pour organiser la participation à l'Année internationale, assurer la cohérence entre les activités menées aux niveaux national et local et contribuer, sur une base volontaire, aux échanges de données d'expérience et à l'apprentissage aux niveaux régional et mondial.

II. Objectifs centraux des comités nationaux de l'Année internationale 2027

Afin de soutenir les objectifs de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027), en tenant compte des priorités nationales et des contextes institutionnels, les comités nationaux pourront souhaiter se concentrer sur les objectifs suivants :

- sensibiliser le public à la contribution du tourisme durable et résilient aux processus plus larges du développement, notamment à l'inclusion sociale et à l'autonomisation des populations ;
- faciliter le dialogue et la coordination autour des mesures visant à renforcer les écosystèmes d'exploitation touristique, dont les questions qui concernent les conditions porteuses pour les PME, l'investissement et l'accès au financement, le cas échéant ;
- appuyer la réflexion sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels propices au développement du tourisme durable et résilient, sans préjudice des processus décisionnels nationaux ;
- encourager le développement du leadership, le perfectionnement des compétences et la mobilisation des jeunes pour l'avenir du tourisme, notamment par des approches tournées vers l'avenir et misant sur l'innovation ;
- contribuer à la production et à la consolidation de données factuelles aux niveaux national et régional, aux bonnes pratiques et à la concertation sur les politiques dans l'optique des futurs cadres mondiaux ; et
- soutenir les processus structurés de consultation et d'apprentissage susceptibles d'alimenter la réflexion plus large sur la résilience, la durabilité et le tourisme dans le contexte du programme de développement de l'après-2030 et des futurs processus multilatéraux.

Les comités nationaux ne sont pas tenus de traiter tous les objectifs énumérés ci-dessus. Le choix et la portée des objectifs restent à la discrétion de chaque État membre et sont fonction des capacités, des priorités et des cadres existants de politiques au niveau national.

III. Rôle et fonctions

Dans le cadre de l'Année internationale 2027 et conformément aux consignes applicables, on attend généralement des comités nationaux ce qui suit :

- Coordonner les préparatifs, la célébration et le suivi des activités nationales liées à l'Année internationale 2027 ;
- Élaborer un plan d'action stratégique en phase avec les objectifs de l'Année internationale ;
- Autoriser et recenser les manifestations, initiatives et activités menées au titre de l'Année internationale aux niveaux national et local, conformément aux orientations et critères convenus ;
- Veiller à ce que les activités soient en adéquation avec les objectifs, les principes et les messages de l'Année internationale ;
- Mobiliser et associer l'ensemble des acteurs concernés des pouvoirs publics, du secteur privé, de la société civile, du monde universitaire et les partenaires internationaux ;
- Promouvoir la sensibilisation et le plaidoyer sur la contribution du tourisme durable et résilient au développement durable ;
- Faciliter le renforcement des capacités et le partage des connaissances au service du secteur du tourisme ; et
- Fournir à ONU Tourisme des apports structurés, des résumés et des éléments de réflexion à l'appui des processus régionaux et mondiaux et de l'établissement des rapports liés à l'Année internationale.

En particulier, les comités nationaux pourront autoriser, coordonner et superviser les activités menées aux niveaux national et local, conformément aux orientations nationales et aux objectifs de l'Année internationale.

Ces activités peuvent notamment comprendre :

- coordonner l'élaboration et la diffusion de supports de communication et de promotion avec un ciblage national, y compris des contenus numériques liés aux plateformes officielles de l'Année internationale 2027 ;
- organiser ou appuyer des réunions, des conférences et des événements traitant des priorités nationales et locales en matière de tourisme durable et résilient ;
- soutenir les initiatives de communication et de sensibilisation, y compris par une mobilisation des médias nationaux, compatibles avec le message général de l'Année internationale ;
- faciliter les activités de renforcement des capacités et de formation destinées aux acteurs du tourisme et de secteurs connexes, notamment par la diffusion de lignes directrices, d'outils et de ressources ;
- soutenir la collaboration avec les centres de recherche et d'enseignement afin de renforcer les données factuelles, la collecte et l'analyse des données relatives à la résilience et à la durabilité dans le secteur du tourisme ;
- encourager le dialogue multipartite sur les problématiques intéressant les politiques en lien avec le tourisme durable et résilient, sans préjudice des processus nationaux officiels d'élaboration des politiques ou législatifs ;
- rassembler des informations sur les activités, les initiatives et les réalisations de l'Année internationale, y compris des exemples de bonnes pratiques et les enseignements tirés.

La liste ci-dessus est donnée à titre indicatif et n'est pas exhaustive.

Les comités nationaux pourront également contribuer à la préparation des bilans nationaux ou réflexions au terme de l'Année internationale, en mettant l'accent sur les activités menées et les principaux éclairages apportés, conformément aux orientations fournies par ONU Tourisme.

Aux fins de l'Année internationale, les comités nationaux ou selon qu'il conviendra, pourront adopter des approches différenciées pour autoriser et superviser les activités, selon leur nature et l'objectif recherché. En particulier, une distinction pourra être opérée entre les activités de communication et de mobilisation du public, d'une part, et les activités axées sur les politiques, de renforcement des capacités ou ayant trait aux normes, d'autre part, lesquelles pourront être assujetties à des niveaux différents de critères, de documentation et de suivi.

IV. Établissement des comités nationaux

Les comités nationaux doivent être inclusifs et refléter la diversité des acteurs impliqués dans la politique du tourisme et les domaines connexes au niveau national, tout en conservant clairement la conduite et la responsabilité des fonctions de coordination d'autorisation et de compte rendu. Ils doivent être rattachés au ministère ou à l'organisme chargé du tourisme, ou être officiellement désigné par celui-ci, pour être l'interlocuteur privilégié d'ONU Tourisme et appuyer la coordination du Comité national.

Les comités nationaux doivent être inclusifs et se composer d'acteurs au niveau national tels que :

- le ministère ou l'organisme chargé du tourisme, tenant lieu de correspondant (point focal) national ;
- les institutions publiques concernées, notamment celles chargées de l'environnement, de la culture, des finances, des changements climatiques, de la gestion de l'eau, de l'aménagement du territoire et des collectivités locales ;

- les associations du secteur privé ;
- les organisations de la société civile et les ONG, notamment celles qui œuvrent en faveur du travail décent et de l'élimination de la pauvreté grâce au tourisme ;
- les centres juridiques, universitaires et de recherche ayant un savoir-faire intéressant ;
- les représentants des communautés locales et d'autres parties intéressées ;
- Les équipes de pays des Nations Unies, y compris le Bureau du Coordonnateur résident, le cas échéant, et suivant les dispositions nationales.

La taille, la composition et les modalités de travail des comités nationaux devraient rester souples et proportionnées, compte tenu des capacités nationales, des contextes institutionnels et de l'étendue des activités menées au titre de l'Année internationale.

S'il y a lieu, les États membres peuvent s'appuyer sur les mécanismes de coordination interministériels, interinstitutionnels ou multipartites existants, plutôt que de créer de nouvelles instances spécialement pour l'Année internationale.

V. Modalités de travail

Aux fins de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027), les États membres sont invités à mettre en place des modalités de travail appropriées pour permettre aux comités nationaux de s'acquitter efficacement de leurs fonctions de coordination, d'autorisation et de compte rendu.
Les États membres pourront envisager les mesures suivantes :

1. identifier et réunir les parties prenantes concernées, publiques ou non, en assurant une représentation équilibrée et des modalités de partenariat efficaces ;
2. établir, selon qu'il conviendra, des lignes directrices et des procédures nationales pour l'enregistrement, l'autorisation et le suivi des activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale ;
3. définir les modalités pratiques pour réunir les informations et faire rapport sur les activités et les réalisations à ONU Tourisme, conformément aux orientations fournies au niveau mondial ;
4. le cas échéant, impliquer l'équipe de pays des Nations Unies et intégrer les activités liées à l'Année internationale aux programmes de travail nationaux et des Nations Unies.

Les comités nationaux sont encouragés à adopter des méthodes de travail pragmatiques et proportionnées, en préparant notamment un plan d'action ou cadre d'activité succinct pour l'Année internationale à la lumière des priorités et des capacités nationales.

VI. Coordination, communication et soutien du secrétariat

Les comités nationaux sont chargés de coordonner les activités menées au niveau national dans le contexte de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027) et de veiller à ce qu'elles soient conformes aux orientations, objectifs et principes nationaux et internationaux applicables. Ils sont censés prendre les dispositions voulues pour l'identification, l'autorisation, le suivi et la documentation des événements et des activités, y compris la vérification du respect des orientations et des critères convenus.

Les informations relatives aux activités menées doivent être regroupées et validées au niveau national et transmises à ONU Tourisme sous une forme agrégée et structurée, conformément aux orientations fournies au niveau international, pour permettre l'établissement de bilans régionaux et mondiaux et de rapports et l'apprentissage collectif.

Conformément aux dispositions nationales, les comités nationaux peuvent coordonner l'utilisation du nom et du logo de l'Année internationale 2027 au niveau national, dans le respect des directives officielles d'ONU Tourisme. Cela ne s'étend pas à l'utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel d'ONU Tourisme ou de l'Organisation des Nations Unies, laquelle reste soumise à une autorisation écrite préalable. Un portail dédié aux partenaires permettra l'enregistrement des organisations, le dépôt des demandes d'autorisation du logo et le téléchargement d'informations sur les activités, en vue d'une participation transparente et extensible. Le Comité national devra tenir un registre central de tous les utilisateurs autorisés et toute diffusion ultérieure nécessitera l'approbation expresse ou l'adhésion aux directives prédéfinies afin d'éviter toute utilisation abusive, risque d'atteinte à la réputation ou dilution de la signification du logo.

Les comités nationaux ne doivent d'aucune manière utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel d'ONU Tourisme ou de l'ONU, ou toute abréviation du nom d'ONU Tourisme ou de l'ONU, en lien avec leurs activités pour l'Année internationale 2027 ou à toute autre fin sans l'autorisation écrite préalable d'ONU Tourisme. En aucun cas il ne sera délivré d'autorisation d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel d'ONU Tourisme ou de l'ONU, ou toute abréviation du nom d'ONU Tourisme ou de l'ONU, à des fins commerciales.

Le secrétariat d'ONU Tourisme assure la coordination générale, la direction internationale et le soutien technique de l'Année internationale, au moyen notamment de principes, de modèles et de formats communs de présentation des rapports. Ce soutien vient en complément de l'appropriation et du leadership nationaux et n'implique aucune gestion ou validation centralisée d'activités ou d'événements individuels.

Ces dispositions font que les comités nationaux constituent le principal relais entre l'exécution nationale et la consolidation internationale, permettant une communication bidirectionnelle efficace et une contribution structurée aux processus régionaux et mondiaux.

VII. Financement des comités nationaux

La résolution A/RES/78/260 de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant l'Année internationale du tourisme durable et résilient 2027 souligne que toutes les activités pouvant découler de la mise en œuvre de l'Année internationale devraient être financées au moyen de contributions volontaires. Toujours dans la résolution, tous les États, les organismes des Nations Unies et les autres parties intéressées sont encouragés à mettre à profit la célébration de l'Année internationale pour promouvoir des initiatives à tous les niveaux, y compris en faisant appel à la coopération internationale, et à faire avancer le tourisme durable et résilient comme moteur du développement durable . Les gouvernements nationaux sont encouragés à allouer des ressources budgétaires à certaines activités, ce qui renforce leur engagement et permet d'obtenir un impact plus important au niveau national.